

HÉRITAGE D'UNE PRÉSENCE COLONIALE

Essais nucléaires: pourquoi et comment la France doit-elle réparer?

RAPPEL DES FAITS Vingt-cinq ans après l'arrêt des expérimentations nucléaires effectuées en Algérie et en Polynésie, notre pays tarde à en reconnaître les causes et à prendre en charge leurs effets.

UNE LOI POUR ASSUMER LES DÉGÂTS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX



Jean-Paul Lecoq
Député PCF de Seine-Maritime,
membre de la commission
des Affaires étrangères

Lorsque l'on évoque la question du nucléaire militaire, nous viennent immédiatement en tête les bombes nucléaires larguées par les États-Unis en 1945 sur Hiroshima et Nagasaki, et leurs dégâts intolérables. Mais si deux bombes nucléaires ont été utilisées contre des populations, on oublie trop souvent que 2059 bombes nucléaires ont explosé sur Terre à des fins de test. La France, avec 210 essais nucléaires, doit assumer cet héritage dans le Sahara algérien et en Polynésie, où elle a fait exploser ses bombes.

Il faut désormais réparer ces dégâts pour les personnes présentes – militaires, scientifiques et populations locales – et pour l'environnement.

En tant que coprésident du groupe d'étude sur l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, j'ai travaillé sur ce sujet avec des députés de tous bords, et nous avons entrepris plusieurs démarches: celles portant sur une meilleure indemnisation des victimes, notamment des populations locales, et celles visant à réparer les dégâts environnementaux.

Puisque les victimes des essais nucléaires éprouvent de grandes difficultés à être indemnisées, nous avons saisi le gouvernement pour faire évoluer la loi de 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, dite « loi Morin », en facilitant le dépôt des dossiers d'indemnisation pour les populations algériennes.

Les dossiers sont actuellement trop complexes à remplir, et ne sont disponibles qu'en français, ce qui est une barrière pour les Algériens non francophones. Même l'Association des victimes de l'amiante, pourtant rompue à ce genre d'action, a rencontré beaucoup d'obstacles pour réussir à faire reconnaître les dossiers des Français irradiés. Imaginons les difficultés pour les victimes algériennes! En dix ans, seuls 63 dossiers algériens de

dédommagement ont été déposés et une seule personne a été indemnisée.

Si l'exécutif refuse d'entendre nos demandes, nous déposerons une loi transpartisane corrigeant ces défauts. En plus de la modification de la loi Morin, il faut qu'une mission diplomatique franco-algérienne soit mise en place pour recenser toutes les victimes algériennes potentielles. D'autre part, les zones reconnues par l'administration comme potentiellement irradiées doivent être élargies. En Algérie, elles sont tellement restreintes qu'elles excluent presque toutes les populations sahariennes. À l'inverse, en Polynésie, cette zone a été étendue à tout le territoire, permettant à tout Polynésien de déposer un dossier. Faire la même chose en Algérie serait un grand pas en avant.

Concernant la réparation des dégâts environnementaux provoqués par les essais nucléaires, nous avons demandé au gouvernement qu'il modifie l'article 17 de la loi du 15 juillet 2008 relative aux archives, afin que soient déclassifiés tous les documents indiquant où ont été enfouis les matériels contaminés par la radioactivité, car ils sont encore très dangereux. Le gouvernement doit publier cette cartographie et travailler de concert avec les autorités algériennes pour enlever ces déchets, et les mettre en sécurité.

Nous espérons que le gouvernement entendra ces revendications. Dans le cas contraire, nous déposerons une proposition de loi dans ce sens. ●

En 1971, lors d'un essai nucléaire à Mururoa. AFP



OUVRIER LES ARCHIVES, RÉHABILITER LES SITES, INDEMNISER LES VICTIMES



Patrice Bouveret
Directeur de l'Observatoire des armements



Jean-Marie Collin
Porte-parole d'Ican France, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, prix Nobel de la paix 2017

Voilà déjà un quart de siècle que la France a fait exploser sa 210^e et dernière bombe nucléaire en Polynésie et cinquante-cinq ans qu'elle a quitté les sites d'essais

nucléaires de Reggane et d'In Ecker au Sahara... Une période suffisamment longue pour que les tensions s'apaisent et qu'un processus de réparation s'engage ; mais, en Algérie, cela n'est toujours pas le cas. Pour remédier à cela, la première étape doit être l'ouverture des archives. Une revendication ancienne formulée tant par les victimes que par les chercheurs et les journalistes des deux côtés de la Méditerranée, sans oublier également les autorités algériennes. L'historien Benjamin Stora, dans le rapport qu'il a remis sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie le 20 janvier au président de la République, évoque ce sujet. Le 9 mars, le président Emmanuel Macron a annoncé vouloir faciliter la déclassification des archives. Mais celles sur les essais nucléaires subissent une double peine. Outre le tampon « secret-défense » dont elles sont recouvertes, la loi sur l'accès aux archives a été modifiée en 2008 pour introduire une catégorie de documents incommunicables : tous ceux concernant le nucléaire, donc les essais nucléaires. Il est ainsi urgent que les parlementaires français modifient cette loi, afin de mettre en œuvre cette première étape indispensable pour une prise en compte des conséquences des essais nucléaires. La seconde initiative de la France, à réaliser en concertation avec le gouvernement algérien, doit être une réhabilitation de l'environnement des anciens sites d'essais du Sahara. Compte tenu de la longue durée de vie de la radioactivité, les trop nombreux déchets, roches radioactives, et sable contaminé laissés par la France doivent être répertoriés et rapatriés en vue d'être traités et stockés dans les centres de déchets nucléaires. Une troisième dynamique, tournée en direction des populations impactées par les essais, nécessiterait d'être engagée rapidement. Là encore, le problème n'est pas technique, mais avant tout politique. La France pourrait proposer, en lien avec les autorités

DE 150 000
À 200 000 PERSONNES
ONT ÉTÉ EXPOSÉES,
AU SAHARA ET DANS
LE PACIFIQUE, SELON
L'OBSERVATOIRE
DES ARMEMENTS.

sanitaires algériennes, qu'une mission du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen), composée principalement de personnel médical, se rende dans la région de Reggane et d'In Ecker pour répertorier les personnes affectées par des maladies radio-induites et les aider à présenter des dossiers d'indemnisation. Cela a été fait en Polynésie. Pourquoi cela ne serait-il pas possible en Algérie ?

Ces propositions ne sont que quelques-unes des initiatives possibles que nous avons listées dans notre rapport « Sous le sable la radioactivité ! » (1). Mais de nouvelles sont à imaginer. Ainsi, pour faire progresser la vérité sur la situation en Polynésie, une « table ronde de haut niveau » sur les essais nucléaires va se tenir à Paris durant deux jours au mois de juin, à l'initiative du président de la Polynésie et du président Macron, avec des représentants de toutes les forces vives institutionnelles et civiles. Pourquoi ne pas également organiser, dans le même temps, une réunion similaire pour débattre des conséquences des essais au Sahara et des mesures à mettre en œuvre pour réparer les conséquences environnementales et accompagner les victimes ? ●

(1) Étude réalisée par l'Observatoire des armements et l'can France et publiée par la Fondation Heinrich-Böll. Disponible sur www.icanfrance.org ou www.obsarm.org.

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR
L'HUMANITE.FR

Tribune libre Proche-Orient

Ne laissons pas faire le fascisme à Jérusalem



Olivier Gebuhrer
et Pascal Lederer
Coanimateurs
d'Une autre voix juive

Les exactions israéliennes vis-à-vis des Palestiniennes et Palestiniens, qu'ils soient ou non citoyens de plein droit d'Israël ou résidant dans les territoires occupés, sont la règle au point que les médias dominants n'en parlent pratiquement plus. Lors de la dernière élection, Netanyahu a provoqué et utilisé sans

vergogne la malencontreuse scission intervenue au sein de la Liste unie, dont il faut espérer qu'elle demeure promise à un grand avenir. Le « gouvernement israélien », empêtré dans une crise politico-judiciaire sans fin, en profite pour laisser se développer un climat de « pogroms » fascistes à Jérusalem, selon les propres termes du quotidien israélien *Haaretz*. Des chiens d'attaque sont maintenant lancés contre des travailleurs palestiniens paisibles. Selon Gideon Levy, éditorialiste de *Haaretz*, impossible de ne pas faire le lien avec les méthodes en vigueur en Afrique du Sud au temps de l'apartheid. De véritables commandos fascistes, quotidiennement, se lancent en expéditions punitives à Jérusalem aux cris de « Mort aux Arabes ». Leurs crimes sont laissés impunis. Jusqu'à quand notre pays, si prompt à dénoncer les atteintes aux droits de l'homme, se taira-t-il lorsqu'il s'agit de tels crimes, au seul motif

qu'ils se déroulent en Israël ou dans les territoires occupés par Israël ? Jusqu'à quand renverra-t-il dos à dos l'occupant et l'occupé ? Jusqu'à quand produira-t-il des communiqués où le cynisme voisine avec l'indécence ? Jusqu'à quand l'Union européenne, si prompt à se saisir de la question des droits de l'homme, restera-t-elle muette devant les exactions d'un État avec lequel elle a un accord d'association qui lui donne quasiment les mêmes prérogatives qu'un État membre ? Cette géométrie variable doit cesser. L'impudence israélienne doit être stoppée. Une autre voix juive demande que, sans attendre, la France reconnaisse l'État de Palestine, exige l'application pleine et entière par l'État d'Israël des résolutions de l'ONU. Elle exige que l'Union européenne suspende l'accord d'association qui la lie à l'État d'Israël. Le conflit du Proche-Orient est l'une des clés de la paix mondiale, il a une solution connue de longue date. Une autre voix juive n'accepte pas et n'acceptera pas de voir banaliser le fascisme comme « série d'affrontements communautaristes ». Le fascisme tue. Toujours et partout. Ne laissons pas faire. ●

LA CHRONIQUE DE BARBARA ROMAGNAN



La justice est passée

Dimanche 25 avril a eu lieu une impressionnante manifestation au Trocadéro, en hommage à Sarah Halimi, en solidarité avec sa famille et les victimes de l'antisémitisme. Je partage pleinement cette solidarité. Mais je m'inquiète que l'on puisse donner l'illusion à la famille de la victime qu'une autre décision soit possible et même souhaitable. Je pense même qu'il y a lieu de s'alarmer que des responsables politiques puissent entretenir cette idée. Soit cela signifie qu'ils surfent sur une opinion bouleversée – à juste titre – en espérant en tirer un bénéfice électoral, soit qu'ils pensent que l'on doit juger les fous.

Dénoncer l'antisémitisme et le racisme est nécessaire, de même que les combattre et les prévenir. Quand ils s'ajoutent à un crime, ils constituent des circonstances aggravantes dont rien ne saurait en minimiser l'horreur. Incontestablement, le meurtrier de Sarah Halimi a commis un crime atroce. Mais, contrairement à ce que certains ont affirmé – y compris un ancien garde des Sceaux –, il

Dans l'affaire Sarah Halimi, le jugement reconnaît la culpabilité de son auteur.

y a bien eu un procès : des centaines de pages de conclusions d'avocats et six heures de débat en audience. Sept experts psychiatres ont été saisis, certains ont rencontré le suspect à cinq reprises. Ils ont conclu à l'irresponsabilité du meurtrier. Le jugement ne dit pas qu'il ne s'est rien passé, il n'y a pas de « non-lieu ». Le jugement reconnaît également la gravité du crime commis et la culpabilité de son auteur. Mais cette culpabilité est accompagnée d'une irresponsabilité pénale. Quant au caractère antisémite du crime, il va de soi qu'être fou n'en protège pas. Il n'y a d'ailleurs pas de raison que, vivant dans la même société que les apparents sains d'esprit, les fous ne soient pas perméables aux idéologies meurtrières qui y circulent. Et c'était le cas du meurtrier de Sarah Halimi.

Mais, selon le droit pénal moderne, l'irresponsabilité signifie que la personne qui était atteinte au moment des faits d'un trouble psychique ayant aboli son discernement est comme sans cerveau, n'a donc plus de libre arbitre, ne contrôle pas ses actes et ne peut donc pas être jugée comme une personne responsable. Ne pas juger les fous est l'une des caractéristiques qui fait de notre société une société civilisée.

Je ne suis pas juriste, juste une militante de l'antiracisme, contre l'antisémitisme et contre l'islamophobie. Je tiens aussi à une justice digne. Ce crime est horrible, cette histoire est terriblement triste. Il y en a malheureusement d'autres. La mauvaise foi et la surenchère sécuritaire ne rendront pas Sarah Halimi aux siens, ni le monde plus juste, ni sa dignité à la politique. Cela ne fait qu'ajouter de la violence à la violence, dans une société qui a bien besoin de tempérance, de justice, de bonté et de beauté. ●